

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00227
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24/06/2024

Politique	Renforcer le bien-être social	Dossier n°	CM-002434
Commission	Culture - Jeunesse - Vie étudiante - Education et petite enfance - Education populaire		
Direction en charge	Petite Enfance Education Jeunesse		
Objet	Cité éducative du quartier Tarentaize Beaubrun - Projet pause méridienne - Convention de partenariat avec les Francas - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/06/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 35

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, Mme Annick LIOTIER, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jacques PLAINE (Conseiller municipal), Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, Mme Nadia SEMACHE, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Fanny RIVEY,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean JAMET, M. Robert KARULAK, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Patrick MICHAUD, M. Michel NEBOUT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

Secrétaire de séance

Mme Colette DUCROS

■ **Rappel et références**

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La Ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour cela, la Ville de Saint-Étienne fait en sorte que chaque génération s'épanouisse. Le bien grandir est un impératif. Saint-Étienne est une ville jeune et pour rester à la hauteur de sa jeunesse, la Ville de Saint-Étienne améliore les conditions de vie des enfants et écoliers.

La Cité éducative du quartier «Tarentaize-Beaubrun» de la Ville de Saint-Étienne a été labellisée en date du 5 septembre 2019.

La convention cadre triennale de la Cité éducative «Tarentaize Beaubrun» a été approuvée par le Conseil Municipal en date du 21 septembre 2020. Un protocole de suivi a été annexé à la convention précitée et détaille les actions à mener sur les années 2020-2022.

Le Projet Éducatif Local, voté le 7 décembre 2015, constitue le cadre de référence de l'action éducative de la Ville avec ses partenaires.

Le Code de l'action sociale et des familles définit la réglementation des accueils collectifs de mineurs (CASF Art R 227-1).

■ **Motivation et opportunité**

La Ville a lancé, en juin 2020, un appel à projet auprès d'associations pour améliorer l'accueil des enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques du quartier Tarentaize-Beaubrun, labellisé « Cité éducative », dans le cadre du temps périscolaire de la pause méridienne (11h30-13h30).

A l'issue de l'appel à projet, une convention de partenariat avec l'association des Francas de la Loire et de la Haute Loire avait été signée. Cette dernière a été renouvelée et est arrivée à échéance.

La pause méridienne se conçoit comme un temps éducatif à part entière qui s'inscrit dans une continuité et doit permettre à l'enfant de :

- se restaurer dans de bonnes conditions : bien-être dans son environnement, qualité de l'encadrement, menus de qualité, prise en compte du développement durable, locaux adaptés, sécurité des enfants ;
- se socialiser : favoriser le vivre ensemble dans un lieu et un espace de socialisation et d'intégration ;
- se reposer et se détendre : offrir un moment éducatif et veiller à ce que ce temps s'inscrive dans la continuité éducative de la journée, conforme aux rythmes de l'enfant, à sa santé.

La Ville de Saint-Étienne veille constamment à améliorer la qualité de ce service mis à disposition des familles. Il s'agit de mettre en œuvre un projet pédagogique et de fonctionnement adapté aux rythmes chronobiologiques, aux âges des enfants, à la vie en collectivité tout en tenant compte des particularités individuelles (notamment pour l'accueil des enfants en situation de handicap), et s'inscrivant dans le projet éducatif local.

■ **Contenu**

Il convient donc de renouveler cette convention de partenariat pour l'année scolaire 2024-2025 qui prévoit :

- la mise à disposition d'animateurs et d'une coordinatrice sur le périscolaire du midi,
- la coordination de ce temps pour les écoles du quartier : Tarentaize élémentaire, Paillon élémentaire et Soleysel élémentaire.

Ce temps périscolaire sera organisé dans le cadre d'un Accueil Collectif de Mineurs déclaré auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (SDJES). L'organisation et le fonctionnement respecteront la réglementation afférente.

Les tarifs appliqués aux familles sont inchangés et identiques dans toute la Ville. Ils dépendent du quotient familial.

L'élaboration et le suivi du projet pédagogique est articulé avec le Projet Éducatif Local. L'association partenaire participe dans l'année à l'évaluation du dispositif. Elle bénéficie, pour mettre en œuvre l'activité, de subventions. Le versement de la subvention fait l'objet d'une délibération spécifique.

■ **Maîtrise d'ouvrage**

Ville de Saint-Etienne

■ **Point financier**

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	00.00 €	00.00 €	00.00 €	00.00 €
Charge nette Ville		00.00 €		00.00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ **Proposition**

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat avec les Francas en charge de l'accueil de loisirs périscolaire du midi pour les écoles du quartier : Tarentaize élémentaire, Paillon élémentaire et Soleysel élémentaire,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention ainsi que tous les actes afférents.

■ **Décision**

Proposition adoptée

35 voix pour

Pour Extrait,
Le Maire

Le secrétaire

Gaël PERDRIAU

Colette DUCROS